



Katia MINGO
Conseillère Municipale
" Les Verts "
Mairie de Perpignan
Fax : 04 68 34 88 38
e- mail mingo9@wanadoo.fr

Monsieur Jean Paul ALDUY
Président de la communauté d'agglomération
Mairie de PERPIGNAN

Perpignan, le 30 décembre 2004

Monsieur le Président,

Je sais qu'au titre de Président de PERP-MEDITERRANEE et donc co-responsable de la gestion de l'étang Canet / Saint-Nazaire, vous avez été souvent et largement informé de l'état écologique déplorable de cet étang.

Néanmoins, je tiens à mon tour à tirer la sonnette d'alarme.

En effet, depuis 15 ans, la situation n'a cessé de se détériorer et à ce jour, le milieu naturel est en majeure partie détruit, la faune et la flore ont été dangereusement modifiées et la plaine risque d'être submergée.

Comme vous l'ont si souvent répété les associations de défense de cette zone, si rien n'est fait immédiatement pour mettre un terme au comblement progressif de l'étang, les conséquences écologiques et humaines risquent d'être dramatiques et irréversibles.

Ces 20 dernières années, près de 60 millions de francs de réparations diverses ont été engagés. 800 études ont été menées pour un coût de 40 millions de francs. Tout cela pour un résultat déplorable.

Au cours des assemblées qui nous réunissent, vous vous dites souvent soucieux d'écologie et je ne doute donc pas que notre collaboration sur ce dossier dont l'urgence ne vous échappe pas, sera très fructueuse.

En conséquence, je vous saurai gré de bien vouloir m'accorder un entretien afin qu'avec les associations concernées, nous puissions trouver quelques solutions efficaces et rapides de mise en oeuvre.

De même, je souhaiterais avoir copie du contrat de gestion liant le Conservatoire du Littoral et la Communauté d'Agglomération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes meilleurs sentiments et puisque l'époque s'y prête : "Excellente année 2004" !

Katia MINGO

Ville de Perpignan (Fidelíssima Vila de Perpinyà)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COPIE CHRONO
+ DAT/Env.

Perpignan, le

29 JAN. 2004

Madame Katia MINGO
Conseillère Municipale « Les verts »
Mairie de Perpignan
BP 931
66 931 Perpignan Cedex

Pôle : Aménagement du Territoire
Service : Environnement
Dossier suivi par : Monsieur Jérôme DUBOST
N° téléphone : 04 68 51 64 07
N. Réf. : 4010268

Objet : Etang de Canet Saint-Nazaire

Madame la conseillère municipale,

Par courrier en date du 30 décembre 2003, vous nous alertez sur la situation de l'étang de Canet Saint-Nazaire.

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération est compétente depuis le 7 novembre 2000 en matière de préservation des sites naturels remarquables. Nous avons immédiatement entrepris la démarche de préservation de cet espace et, pour cela, nous avons initié deux démarches parallèles.

D'une part, les syndicats intercommunaux réalisent des études globales sur le fonctionnement hydraulique de la lagune à l'échelle de son bassin versant intrinsèque. Cela nous permettra d'avoir tous les éléments pour agir en connaissance de cause à une échelle pertinente pour l'étang.

D'autre part, dès qu'il s'est agi d'appuyer la démarche Natura 2000, nous avons demandé notre désignation en qualité d'opérateur pour ce site. Pour le compte de la Préfecture, nous réalisons donc le Document d'Objectif prévu par cette démarche. Il ne s'agit pas là d'une étude supplémentaire, mais d'une large concertation pour la mise en place d'un véritable plan de gestion. Ce document permettra de déterminer les protocoles d'actions pour gérer, au mieux, le site en accord avec tous les acteurs. Ce document doit aussi proposer une zone de Protection Spéciale et en définir les modalités de gestion.

Nous sommes actuellement à la phase de définition des objectifs de gestion durable de ce site. La troisième ronde d'ateliers thématiques a lieu durant le mois de janvier 2004, et sera validée courant février lors d'un comité de pilotage sous la présidence de Monsieur le Préfet.

NEU

NEU



Cette concertation s'organise, à chaque phase importante de l'élaboration du DOCOB, autour d'ateliers portant sur trois thématiques distinctes mais liées.

Ces deux démarches vont nous permettre de disposer d'un programme de travaux et d'un plan de gestion d'ici août 2004. A ce moment-là, nous ne manquerons pas de faire toutes les démarches nécessaires pour inscrire ce site dans une vision globale, afin de garantir au maximum sa pérennité et d'engager les travaux nécessaires.

Pour répondre à votre demande, vous trouverez ci-joint la convention passée avec le Conservatoire du Littoral pour la gestion de leurs terrains.

En parallèle de ces démarches administratives, obligatoires pour arriver à un développement harmonieux et durable du site, nous avons régularisé l'activité de pêche sur le site avec la mise en place d'un règlement de pêche établi en partenariat avec les Affaires Maritimes, les prud'homies, le comité local des pêches et le Conservatoire du Littoral.

De plus, nous disposons d'une équipe d'intervention qui assure un entretien permanent (enlèvements des déchets, résorption des points noirs, programme de suivi et d'arrachage des plantes envahissantes, programme de replantation de haies,...) et des travaux d'aménagement et de préservation.

Trois de nos agents sont actuellement assermentés « gardes particuliers » du Conservatoire du Littoral, et surveillent régulièrement le site pour sensibiliser les usagers et constater les infractions.

Enfin, concernant l'animation et la sensibilisation du public à l'environnement et au respect de ce site, nous avons encadré et délégué cette mission à des associations spécialisées et particulièrement compétentes en la matière.

Mes services et moi-même restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Madame la conseillère municipale, en l'assurance de ma considération distinguée.

S. Coiffier
Pour Le Président et par délégation
Le vice-Président délégué

Pierre R...